

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 juillet 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 15 juin 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Est absent à cette séance :
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-06-211

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2026, avec la modification suivante :

REPORTER:

... L'item 5.4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 juin 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin - MRC d'Acton - Espace créatif.
 - 4.2 - Invitation au lancement de saison et collecte de fonds de la Fondation Projet Héritage.
 - 4.3 - Demande d'utilisation du parc Roger-LaBrègue.
 - 4.4 - Demande de monsieur Mario Vincent de la Ferme Vinbert enr.

- 4.5** - Demande de commandite à la quatrième édition du tournoi annuel de pickleball.
 - 4.6** - Autorisation d'utilisation du parc Donald-Martin par le Groupe scout d'Acton Vale.
 - 4.7** - Demandes relatives au retour du Hockey Senior à Acton Vale pour la saison 2026-2027.
- 5** - CONSEIL
 - 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2** - Résolution pour désigner les signataires d'un acte de renonciation à des droits successoraux.
 - 5.3** - Maison des Jeunes - Renouvellement de bail.
 - 5.4** - Résolution pour désigner les signataires d'une entente relative à des travaux municipaux.
 - 5.5** - Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 L.C.M. - Gestion des cours d'eau par la MRC d'Acton.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9** - TRÉSORERIE
 - 9.1** - Dépôt du rapport de l'auditeur externe et du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2025.
 - 9.2** - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 330 800 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2026.
 - 9.3** - Résolution pour annuler des soldes résiduaux relatifs aux règlements d'emprunt portant les numéros 002-2021 et 007-2020
- 10** - GREFFE MUNICIPALE
 - 10.1** - Résolution pour adopter la politique sur le recouvrement des taxes municipales.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'une étudiante pour la saison estivale 2026 - Gymnastique.
 - 11.2** - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1** - Résolution pour modifier la résolution 2026-03-104 et autoriser le paiement.
- 15** - LOISIRS
 - 15.1** - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 5 - Éclairage du stade Léo-Asselin.

15.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 6
- Libération de la retenue de 5 % - Éclairage du stade Léo-Asselin.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture à Aéro-Feu.

17.2 - Résolution pour autoriser l'achat d'une laveuse industrielle -
Service incendie.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Octroi d'un mandat temporaire de soutien au département de
l'urbanisme.

19 - VARIA

19.1 - Vote de remerciement et de félicitations.

19.2 - Vote de félicitations - Fondation Santé Daigneault/Gauthier.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-06-212

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 juin
2026.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire
tenue le 01 juin 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la
greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller
Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 01 juin 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-06-213

**4.1 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin - MRC d'Acton -
Espace créatif.**

Attendu que l'organisme responsable du projet « Maïs d'ici » souhaite tenir une
activité interculturelle au parc Donald-Martin, le dimanche 6 septembre 2026,
dans le cadre du Plan d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration;

Attendu que cette activité gratuite vise à faire découvrir la tradition québécoise
de l'épluchette de blé d'inde tout en favorisant les rencontres entre les citoyens
de la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants;

Attendu que les organisateurs demandent l'autorisation d'utiliser le parc
Donald-Martin le dimanche 6 septembre 2026, de 8 h 30 à 15 h;

Attendu que les organisateurs demandent également l'utilisation du préau du
parc afin d'y installer les tables et les chaises nécessaires à la tenue de
l'activité;

Attendu que les organisateurs sollicitent la livraison et l'installation par la Ville de seize (16) tables et de cent vingt-six (126) chaises selon un plan qui sera fourni à la Ville;

Attendu que les organisateurs demandent l'accès à l'électricité et au point d'eau du parc, ainsi que la permission d'accéder au site avec leurs véhicules pour le transport du matériel requis;

Attendu que les organisateurs demandent le prêt du chaudron et du brûleur à maïs appartenant à la Ville pour la réalisation de l'activité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la demande présentée par les organisateurs de l'activité « Maïs d'ici » et autorise l'utilisation du parc Donald-Martin ainsi que le prêt des installations et équipements municipaux demandés, selon les disponibilités;

De détenir une assurance responsabilité et d'en remettre une copie au service du greffe de la Ville avant l'événement;

Que les organisateurs s'engagent à remettre les lieux dans leur état initial après l'événement et à respecter toute réglementation municipale applicable;

Que les organisateurs soulignent la participation de la Ville d'Acton Vale dans leurs communications et lors de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-214

4.2 - Invitation au lancement de saison et collecte de fonds de la Fondation Projet Héritage.

Attendu que la Fondation Projet Héritage organise son événement annuel « Lancement de saison et collecte de fonds » le 20 juin 2026, de 14 h à 17 h, à l'église St. Mark's d'Acton Vale;

Attendu que cet événement comprendra des performances d'artistes du Projet Héritage, un garden-party, un tirage et le dévoilement de la programmation estivale;

Attendu que les fonds recueillis serviront à soutenir le programme de résidences artistiques à Acton Vale, réalisé en partenariat avec l'église St. Mark's, permettant la tenue de résidences artistiques, de spectacles publics gratuits et d'ateliers durant l'été;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale remercie la Fondation Projet Héritage pour son invitation;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 500 \$ à titre de commandite, payable à la Fondation Projet Héritage;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la participation de représentants municipaux à l'événement du 20 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-215

4.3 - Demande d'utilisation du parc Roger-LaBrègue.

Attendu que madame Mélanie Cartier, de L'Inter Section MRC d'Acton, demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation d'utiliser le parc Roger-LaBrègue le jeudi 15 octobre de 16 h à 19 h, afin de souligner la journée provinciale de La nuit des sans-abris ;

Attendu que madame Cartier demande également l'autorisation d'allumer un feu de camp dans un foyer extérieur fermé dans le cadre de cette activité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du parc Roger-LaBrègue à madame Mélanie Cartier, de L'Inter Section MRC d'Acton, le jeudi 15 octobre 2026 de 16 h à 19 h, dans le cadre de la journée provinciale La nuit des sans-abris;

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'allumage d'un feu de camp dans un foyer extérieur fermé, sous réserve du respect des règlements municipaux applicables, des mesures de sécurité requises et de l'absence d'interdiction émise par les autorités compétentes au moment de l'événement;

Que cette autorisation soit conditionnelle au respect des règlements municipaux en vigueur et à la remise du site dans son état initial après l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-216

4.4 - Demande de monsieur Mario Vincent de la Ferme Vinbert enr.

Attendu que M. Mario Vincent (Ferme Vinbert) a déposé, en mars 2025, une demande d'entretien du cours d'eau Mandeville-Tessier auprès de la Ville d'Acton Vale en raison de problématiques d'inondation de son sous-sol;

Attendu que cette demande a été transmise à la MRC d'Acton en septembre 2025 afin que les études et analyses requises soient réalisées;

Attendu que la MRC d'Acton a mandaté la firme ALPG Consultants Inc. afin de réaliser les études techniques nécessaires à l'évaluation de la demande;

Attendu qu'à la suite des inspections et analyses effectuées en 2025 et 2026, les recommandations initiales ont été modifiées et que seuls des travaux sur la propriété de M. Vincent ont finalement été proposés;

Attendu que M. Vincent a informé la MRC qu'il avait installé un système de pompage ainsi qu'un clapet anti-refoulement sur son drain, ce qui aurait permis de corriger la problématique initiale d'inondation de son sous-sol;

Attendu que M. Vincent a transmis à la Ville un formulaire de retrait de sa demande d'intervention dans le cours d'eau Mandeville-Tessier, puisque les travaux proposés ne répondent pas à ses attentes et sollicite le remboursement de la somme de 1 000 \$ versée lors du dépôt de sa demande;

Attendu que la MRC d'Acton a informé la Ville que, malgré le retrait de la demande, les frais déjà engagés dans ce dossier demeurent exigibles et sont estimés à 2 400 \$, soit 2 200 \$ pour les études techniques et 200 \$ pour les frais de gestion et d'administration;

Attendu que les frais encourus par la MRC découlent directement de la demande déposée par M. Vincent et des démarches entreprises à sa requête;

Attendu que le règlement de tarification numéro 001-2026, article 5.7 stipule que le prix exigé pour l'exercice de l'activité reliée à l'étude d'une demande d'intervention dans un cours d'eau est de 1 000 \$ et que si la demande d'intervention est refusée ou si les travaux sont autorisés et qu'ils sont à la seule charge du requérant, la somme payée n'est pas remboursable;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale prenne acte du retrait de la demande d'intervention de M. Mario Vincent concernant le cours d'eau Mandeville-Tessier;

Que la Ville refuse la demande de remboursement de la somme de 1 000 \$ versée par M. Mario Vincent lors du dépôt de sa demande d'intervention, considérant que des frais professionnels et administratifs ont déjà été engagés relativement à ce dossier;

Que les frais facturés par la MRC d'Acton relativement à ce dossier soient assumés conformément aux modalités applicables en matière de demandes d'intervention dans les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-217

4.5 - Demande de commandite à la quatrième édition du tournoi annuel de pickleball.

Attendu que le Pickleball Club d'Acton Vale soumet une demande de commandite pour le tournoi 2026 qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2026 au Complexe Multisports Desjardins d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 500 \$ à titre de commandite, payable au Pickleball Club d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-218

4.6 - Autorisation d'utilisation du parc Donald-Martin par le Groupe scout d'Acton Vale.

Attendu que le Groupe scout d'Acton Vale demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation d'utiliser le parc Donald-Martin le samedi 29 août 2026 afin d'y tenir un événement scout familial ouvert au public;

Attendu que cet événement se déroulerait de 10 h à 16 h et comprendrait notamment la présence d'un chapiteau, de la musique et de la danse, diverses activités scoutées, un kiosque d'information et d'inscription, un camion de restauration (food truck), des jeux gonflables ainsi que d'autres activités destinées aux familles;

Attendu que les membres du Groupe scout d'Acton Vale seront présents lors de cette activité et que d'autres organismes pourraient également y participer;

Attendu que le Groupe scout d'Acton Vale propose le samedi 5 septembre 2026 comme date de remplacement advenant un conflit d'horaire avec une autre activité déjà prévue au parc;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le Groupe scout d'Acton Vale à utiliser le parc Donald-Martin le samedi 29 août 2026, de 10 h à 16 h, pour la tenue de son événement scout familial, conformément à la demande soumise;

Devra détenir une assurance responsabilité et d'en fournir une copie au greffe de la Ville avant l'événement;

D'autoriser le samedi 5 septembre 2026 comme date de remplacement, dans l'éventualité où la date du 29 août 2026 ne serait pas disponible;

Le tout sous réserve du respect de la réglementation municipale applicable et de l'obtention des autorisations requises, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-219

4.7 - Demandes relatives au retour du Hockey Senior à Acton Vale pour la saison 2026-2027.

Attendu que des représentants du projet de retour du Hockey Senior à Acton Vale ont déposé une demande officielle concernant l'utilisation du Centre sportif et certaines modalités entourant les activités des Lions d'Acton Vale pour la saison 2026-2027;

Attendu que l'organisation demande notamment la disponibilité prioritaire de la glace les samedis soir de 19 h 00 à 21 h 30, tant en saison régulière qu'en séries éliminatoires, afin de favoriser l'achalandage et la participation des familles et partisans;

Attendu que l'organisation demande également la possibilité de tenir certaines parties le dimanche après-midi durant la saison régulière;

Attendu que l'organisation souhaite obtenir l'autorisation de vendre de la bière dans l'aréna, conditionnellement à l'obtention des permis requis, ainsi que l'utilisation d'un espace temporaire pour l'entreposage de son inventaire;

Attendu que l'organisation demande le droit d'afficher ses commanditaires dans l'aréna lors des matchs locaux, d'utiliser les écrans déjà en place et d'installer son logo à certains endroits dans les installations sportives;

Attendu que l'organisation demande l'utilisation de deux chambres (chambre #1 et #2) deux heures avant les parties locales ainsi que l'autorisation d'effectuer, à ses frais, certains aménagements dans la chambre #1, tel que le droit d'afficher le logo de l'équipe sur un mur ainsi que celui des Lions d'Acton Vale et de créer des casiers pour chaque joueur;

Attendu que l'organisation souhaite également:

- Le droit à l'utilisation des guichets pour les entrées;
- Le droit d'afficher un panneau avec nos commanditaires et notre cédule, dans l'aréna, visible en tout temps;
- Le droit d'utilisation de la passerelle pour location à des entreprises, nos soirs de parties;
- Le droit d'utilisation du bar chez Stan pour créer des événements promotionnels, pour les entreprises qui veulent une soirée privée;
- Le droit à l'utilisation de réfrigérateur appartenant à l'aréna et du frigidaire tombeau sur roulette;
- Le droit d'utilisation du chariot boutique pour la vente d'objet souvenir;
- Le droit à une commandite de la Ville d'Acton Vale (affichage du logo de la ville sur les uniformes et présentation officielle lors de l'ouverture et lors de la conférence de presse d'annonce du retour);
- L'achat d'une partie par la ville pour la présentation d'une partie où des billets seront offerts aux gens de la région;

Attendu que ce projet vise à favoriser le rayonnement de la Ville d'Acton Vale, à dynamiser la vie communautaire et sportive ainsi qu'à générer des retombées économiques positives pour les commerces locaux;

Attendu que plusieurs commerçants et partenaires de la région ont déjà démontré leur intérêt envers le retour du hockey senior à Acton Vale;

Attendu que ce projet contribuera à développer le sentiment d'appartenance des citoyens et à raviver la tradition du hockey senior dans la communauté;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser la disponibilité prioritaire de la glace les samedis soir de 19 h 00 à 21 h 30, tant en saison régulière qu'en séries éliminatoires;

D'autoriser la tenue de certaines parties le dimanche après-midi durant la saison régulière;

D'autoriser la vente de bière dans l'aréna, conditionnellement à l'obtention de tous les permis requis auprès des autorités compétentes, ainsi que l'utilisation d'un espace temporaire pour l'entreposage de l'inventaire. Cet inventaire devra

toutefois être retiré des lieux à la fin de chaque match et ne pourra y être laissé entre les événements;

D'autoriser l'utilisation des chambres no 1 et no 2 de l'aréna, et ce, à compter de deux heures avant le début des parties locales. Il est également autorisé d'effectuer, à ses frais, certains aménagements dans la chambre no 1, notamment l'installation de casiers pour les joueurs ainsi que l'affichage du logo de l'équipe. Ces aménagements devront être réalisés de manière à ne pas compromettre l'intégrité des lieux et demeureront assujettis à l'approbation de la Ville;

D'autoriser l'équipe à utiliser les guichets de l'aréna pour la perception des droits d'entrée lors des parties locales;

D'autoriser l'affichage, à l'intérieur de l'aréna et de façon permanente pendant la durée de l'entente, d'un panneau présentant les commanditaires de l'équipe ainsi que son calendrier d'activités;

D'autoriser l'utilisation de la passerelle de l'aréna lors des soirs de parties afin d'y accueillir des entreprises ou partenaires dans le cadre d'activités promotionnelles;

D'autoriser l'utilisation du local connu sous le nom de « Bar chez Stan » pour la tenue d'activités promotionnelles ou de soirées privées destinées aux entreprises partenaires de l'équipe;

D'autoriser l'utilisation des réfrigérateurs appartenant à l'aréna, incluant le réfrigérateur tombeau sur roulettes, dans le cadre des activités de l'équipe;

D'autoriser l'utilisation du chariot-boutique pour la vente d'articles promotionnels et de souvenirs de l'équipe;

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement, au Club de Hockey Sénior d'Acton Vale, pour la saison 2026-2027. De plus, une somme additionnelle de 1 000 \$ sera versée, conditionnellement à la tenue de la journée promotionnelle de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-06-220

5.2 - Résolution pour désigner les signataires d'un acte de renonciation à des droits successoraux.

Attendu que le permis de lotissement, pour une partie du lot 4 932 000 du Cadastre du Québec, ne sera pas accordé et qu'il n'y aura pas de rue;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires d'un acte de renonciation au leg particulier;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

De désigner monsieur Éric Charbonneau, maire et madame Claudine Babineau, greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'acte de renonciation à des droits successoraux, préparé par monsieur Christian Daviau, notaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-221

5.3 - Maison des Jeunes - Renouvellement de bail.

Attendu que le bail intervenu entre la Ville d'Acton Vale et la Maison des Jeunes d'Acton Vale Inc. relativement à la location de l'immeuble situé au 1400, rue Landry vient à échéance le 31 décembre 2026;

Attendu que l'article 2 du bail stipule que celui-ci est consenti pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026, et qu'il peut être renouvelé pour une période additionnelle de cinq ans, à moins que l'une ou l'autre des parties ne manifeste son intention d'y mettre fin au moyen d'un avis écrit transmis au moins six mois avant la date d'expiration du bail;

Attendu que la directrice générale de la Maison des Jeunes d'Acton Vale Inc., madame Émilie Favreau, demande à la Ville si elle entend renouveler le bail et si de nouvelles conditions sont envisagées;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le renouvellement du bail intervenu entre la Ville d'Acton Vale et la Maison des Jeunes d'Acton Vale Inc. pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031;

D'autoriser le maire ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec la Maison des Jeunes d'Acton Vale Inc., lequel comprendra les clauses et conditions convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente relative à des travaux municipaux.

... L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

2026-06-222

5.5 - Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 L.C.M. - Gestion des cours d'eau par la MRC d'Acton.

Attendu le départ à la retraite de monsieur Stéphane Bombardier, qui agissait à titre de substitut à la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Attendu qu'il y a lieu de nommer une nouvelle personne à titre de substitut;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De nommer le directeur des Travaux publics, monsieur Sébastien Couture, comme substitut à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Dépôt du rapport de l'auditeur externe et du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2025.

À la suite de l'avis donné par la greffière, et publié le 3 juin 2026 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Maryse Hamel, trésorière, dépose les états financiers consolidés ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2025, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

Le rapport de l'auditeur externe et du rapport financier consolidé est disponible au greffe de la Ville.

Le conseil prend acte.

2026-06-223

9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 330 800 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2026.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 330 800 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
272-2014	230 800 \$
272-2014	460 300 \$
007-2020	177 700 \$
002-2021	339 000 \$
002-2021	123 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 25 juin 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	89 800 \$	
2028.	93 400 \$	
2029.	96 800 \$	
2030.	101 000 \$	
2031.	104 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	845 100 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-224

9.3 - Résolution pour annuler des soldes résiduels relatifs aux règlements d'emprunt portant les numéros 002-2021 et 007-2020

Attendu que la Ville d'Acton Vale a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

1. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville d'Acton Vale affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
2. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville d'Acton Vale informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces

appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville d'Acton Vale demande au Ministère d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-06-225

10.1 - Résolution pour adopter la politique sur le recouvrement des taxes municipales.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter, telle que soumise, la politique sur le recouvrement des taxes municipales, datée du 15 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-06-226

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une étudiante pour la saison estivale 2026 - Gymnastique.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2026 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et à la suite des entrevues pour ce poste;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures sem.
Évangéline Paquette	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2026	Selon les besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-227

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel.

Attendu que, pour faire suite au besoin du Service incendie, la Ville a procédé au processus d'embauche de pompiers;

Attendu la recommandation du directeur par intérim du Service des incendies et de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Sabin Girard;

Que son embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical effectué par une institution indépendante;

Que le candidat a déjà complété sa formation de Pompier 1 et que son salaire sera celui de l'échelon 12-24 mois. Il devra effectuer sa période de probation;

Que la date d'embauche sera déterminée par le directeur par intérim du Service incendie, à la suite de la confirmation des résultats médicaux conformes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2026-06-228

14.1 - Résolution pour modifier la résolution 2026-03-104 et autoriser le paiement.

Attendu que la résolution 2026-03-104, adoptée le 2 mars 2026, adjugeait le contrat pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2026 à Marquage Rive-Sud au montant de 33 713 \$ plus taxes;

Attendu que certains travaux supplémentaires ont été nécessaires pour terminer le projet;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 7 872.50 \$ plus taxes;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 41 585.50 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à Marquage Rive-Sud pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2026-06-229

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 5 - Éclairage du stade Léo-Asselin.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5, relatif aux travaux de l'éclairage du stade Léo-Asselin;

Attendu la recommandation de monsieur Guillaume Laquerre, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 32 316.30 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à Néoelect Inc. à titre de paiement du décompte progressif #5;

De financer cette dépense par le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 – Remplacement de l'éclairage sportif et du tableau indicateur au stade Léo-Asselin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-230

**15.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 6
- Libération de la retenue de 5 % - Éclairage du stade Léo-Asselin.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.6, relatif aux travaux de l'éclairage du stade Léo-Asselin;

Attendu la recommandation de monsieur Guillaume Laquerre, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 34 161.64 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à Néoelect Inc., représentant la libération de la retenue de 5% ;

De financer cette dépense par le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.6 – Remplacement de l'éclairage sportif et du tableau indicateur au stade Léo-Asselin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2026-06-231

17.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture à Aéro-Feu.

Attendu que le Service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale doit procéder à l'acquisition de trois appareils respiratoires autonomes afin de maintenir et renouveler son équipement de protection;

Attendu que les appareils respiratoires actuellement utilisés par le Service de sécurité incendie sont d'un modèle spécifique et que, pour des raisons de compatibilité, d'uniformité de l'équipement, de formation du personnel et de sécurité des opérations, il est nécessaire d'acquérir des appareils de même modèle;

Attendu qu'ainsi, l'entreprise Aéro-Feu ltée est le seul fournisseur pouvant fournir les appareils respiratoires compatibles avec ceux déjà en service;

Attendu que le coût d'acquisition de trois appareils respiratoires s'élève à la somme de 27 820 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 27 820 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à Aéro-Feu, pour l'achat de trois appareils respiratoires;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-232

17.2 - Résolution pour autoriser l'achat d'une laveuse industrielle - Service incendie.

Attendu que le Service de sécurité incendie a besoin d'une laveuse industrielle afin d'assurer l'entretien adéquat des équipements et vêtements de protection des pompiers;

Attendu que deux soumissions ont été demandées auprès de fournisseurs spécialisés;

Attendu que la soumission déposée par LavXel est la plus basse conforme, au montant de 18 413 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'achat d'une laveuse industrielle auprès de LavXel;

D'autoriser une dépense de 18 413 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à LavXel;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-06-233

18.1 - Octroi d'un mandat temporaire de soutien au département de l'urbanisme.

Attendu l'absence de l'inspecteur municipal;

Attendu l'urgence de maintenir les services du département de l'urbanisme afin d'assurer le suivi des dossiers en cours, le traitement des demandes et le service aux citoyens;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée afin d'assurer un soutien temporaire au département de l'urbanisme;

Attendu l'offre de services déposée par AMINNOVE Urbanisme prévoyant un mandat régi par une entente de rémunération à taux horaire sous forme d'une banque de 105 heures au tarif horaire de 115,00 \$;

Attendu que tout déplacement effectué à la demande de la Ville sera facturé selon un tarif forfaitaire de 115,00 \$ plus les taxes applicables;

Attendu qu'il y a lieu de désigner une personne afin d'assurer la continuité de l'émission et de la signature des permis et certificats conformément aux règlements municipaux en vigueur;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'octroi d'un mandat à AMINNOVE Urbanisme pour assurer un soutien temporaire au département de l'urbanisme, selon les modalités prévues à l'offre de services, soit une banque de 105 heures au tarif de 115,00 \$ l'heure, plus les taxes applicables;

D'autoriser la facturation des déplacements effectués à la demande de la Ville selon le tarif forfaitaire de 115,00 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur François Sénécal à signer, au nom de la Ville d'Acton Vale, les permis, certificats et autres documents requis en vertu des règlements municipaux en vigueur, et ce, pour la durée du mandat accordé à AMINNOVE Urbanisme ou jusqu'au retour de l'inspecteur municipal;

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels découlant de ce mandat à même les postes budgétaires prévus à cette fin;

De convenir que la Ville d'Acton Vale assumera le paiement de la franchise applicable, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, advenant toute réclamation ou poursuite découlant des actes posés par monsieur François Sénécal dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées en vertu du présent mandat, sous réserve que ceux-ci aient été accomplis de bonne foi et dans le cadre de ses attributions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2026-06-234

19.1 - Vote de remerciement et de félicitations.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur Jeunes en santé, pour la tenue du Défi des Semelles d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles et aux employés de la Ville qui ont participé activement à la réussite de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-235

19.2 - Vote de félicitations - Fondation Santé Daigneault/Gauthier.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter le Défi cycliste Fondation Santé Daigneault/Gauthier qui a tenu leur 17e défi cycliste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 40.

M. Jean-François Guilbault	Demande des informations concernant son projet et concernant les travaux de réfection de la rue d'Acton.
M. Michel Bouchard	Apporte des commentaires concernant son projet résidentiel.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 10.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures et dix minutes (21; 10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date